

Communiqué de presse

N° H 071/08

À publier - le 7 mars 2008

AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE AU CANADA : LE MINISTRE DÉPOSE À LA CHAMBRE DES COMMUNES LE RAPPORT SUR L'EXAMEN DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

OTTAWA — Le rapport sur l'examen de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* (LSF), *Renforcer les liens : un engagement partagé pour la sécurité ferroviaire*, a été déposé aujourd'hui à la Chambre des communes par l'honorable Lawrence Cannon, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités. Le ministre Cannon avait lancé un examen de la LSF en décembre 2006. Le rapport présente les résultats de l'examen de la *Loi* et plus de 50 recommandations visant à améliorer la sécurité ferroviaire au Canada.

« Notre gouvernement prend les moyens pour améliorer la sécurité ferroviaire au Canada. L'industrie ferroviaire est à la base de notre économie et fait partie d'un patrimoine historique. Les chemins de fer devraient continuer de servir les Canadiens dans l'avenir. Le rapport sur l'examen de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* propose des façons concrètes d'améliorer la sécurité ferroviaire », a déclaré le ministre Cannon.

Après avoir examiné la LSF et tenu des consultations à son sujet, le comité indépendant chargé d'en faire l'examen a déterminé que le cadre de la *Loi* était fondamentalement solide et que des efforts fructueux avaient été faits en vue d'améliorer la sécurité ferroviaire dans certains secteurs, comme celui des passages à niveaux. Mais il reste du travail à faire.

« Notre gouvernement continue de travailler en vue d'améliorer la sécurité ferroviaire et nous apprécions les efforts que le comité a fournis dans la production de ce rapport. Nous travaillerons auprès des intervenants de l'industrie afin de diminuer les risques à la sécurité, d'augmenter la responsabilité, d'améliorer les rapports d'incidents et les interventions, et de réduire l'empreinte écologique de cette industrie », a ajouté M. Cannon.

Le rapport cerne les recommandations clés qui nécessitent des modifications législatives afin d'améliorer la sécurité ferroviaire, notamment :

- Les compagnies de chemin de fer devraient être obligées de répondre aux exigences de base en matière de sécurité pour pouvoir obtenir un certificat d'exploitation ferroviaire en vue de commencer ou de continuer leurs opérations.
- La LSF devrait prévoir des sanctions administratives pécuniaires comme moyen additionnel pour assurer le respect de la loi.
- Les compagnies de chemin de fer devraient être obligées de présenter à Transports Canada un plan annuel de gestion de l'environnement afin de démontrer qu'elles respectent l'environnement.

La première étape de mise en application des recommandations a déjà été entreprise. Le ministre Cannon a donné un mandat au nouveau Conseil consultatif sur la sécurité ferroviaire, qui

traitera des orientations à prendre en matière de sécurité ferroviaire, de nouvelle réglementation, de politiques et d'autres questions d'intérêt.

Le ministre a aussi demandé à un comité directeur conjoint de Transports Canada et de l'industrie d'élaborer un plan d'action afin de traiter des recommandations du rapport. Transports Canada continuera de mettre en œuvre les recommandations, y compris les modifications législatives, à mesure que le comité directeur déterminera ses stratégies.

En février 2007, le ministre Cannon a nommé un comité consultatif indépendant pour faire l'examen de la LSF. Le comité, présidé par l'honorable Doug Lewis, a tenu des consultations publiques du mois d'avril au mois d'août 2007 et il a commandé des recherches indépendantes pour étudier l'administration et l'efficacité globale de la LSF. Le comité sur l'examen de la LSF était la source principale d'avis impartial dont disposait le ministre en matière de sécurité ferroviaire.

On trouvera le Rapport sur l'examen de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* au www.tc.gc.ca/tcss/RSA_Review-Examen_LSF/tm_f.htm.

Pour connaître le mandat du Conseil consultatif sur la sécurité ferroviaire, consultez le www.tc.gc.ca/railway/ccsf/CDR.html.

Personnes-ressources :

Karine White
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Transports, de
l'Infrastructure et des Collectivités, Ottawa
613-991-0700

Relations avec les médias
Transports Canada, Ottawa
613-993-0055

Transports Canada est en ligne à www.tc.gc.ca. Abonnez-vous aux communiqués de presse et aux discours à apps.tc.gc.ca/listserv/ et restez au fait des dernières nouvelles de Transports Canada.

Ce communiqué est disponible en formats substitués pour les personnes ayant une déficience visuelle.

DOCUMENT D'INFORMATION

EXAMEN DE LA *LOI SUR LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE*

Le 14 décembre 2006, le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités a annoncé un examen de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* (LSF). Un comité consultatif composé de l'honorable Doug Lewis (président), et de MM. Pierre-André Côté, Martin Lacombe et Gary Moser a été formé pour diriger l'examen le 20 février 2007.

La LSF, qui est entrée en vigueur en janvier 1989, établit le cadre réglementaire en matière de sécurité ferroviaire, de sûreté et de certains des impacts environnementaux liés aux opérations ferroviaires au Canada. La *Loi* a fait l'objet d'un examen en 1994, puis a été modifiée en 1999.

L'examen de la LSF actuelle comprenait l'étude de la mise en application et de l'efficacité globale de la

Loi, particulièrement en ce qui a trait à l'efficience et à l'efficacité du cadre réglementaire établi en vertu de la LSF, de ses dispositions et de sa mise en application. L'examen tenait aussi compte des préoccupations environnementales liées au transport et aux accidents ferroviaires, à l'interface avec le public et aux questions de sécurité ferroviaire connexes.

Le rôle du comité consultatif était de mener une étude et une analyse indépendantes, d'entreprendre des consultations et de présenter au ministre un rapport renfermant des recommandations en vue d'améliorer la sécurité ferroviaire au Canada.

À partir du mois d'avril 2007, le comité a tenu des consultations publiques, a visité des emplacements, et a organisé des réunions bilatérales dans des villes partout au pays afin de consulter les intervenants du secteur. Ces intervenants comprenaient le public, les compagnies de chemin de fer et leurs associations de l'industrie, les employés des compagnies de chemin de fer et leurs syndicats, les utilisateurs de services ferroviaires (par ex. les expéditeurs et les voyageurs), les autorités provinciales et territoriales, les municipalités, les groupes autochtones et environnementaux, Transports Canada et d'autres ministères et organismes fédéraux. Les consultations ont pris fin en août 2007. Le Comité a également commandé des recherches indépendantes pour ajouter à ses connaissances et à sa compréhension de plusieurs sujets importants.

Le rapport final du Comité consultatif sur l'examen de la *Loi sur la sécurité ferroviaire, Renforcer les liens : un engagement partagé pour la sécurité ferroviaire*, a été publié le 7 mars 2008. Le rapport propose 56 recommandations pour renforcer la Loi et pour améliorer la sécurité ferroviaire au Canada.

Pour consulter le rapport, visitez le www.tc.gc.ca/tcss/RSA_Review-Examen_LSF/tdm_f.htm.

Mars 2008

[Retournez](#)